

---

# AVIS PUBLIC

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 380-02-24**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 380-24 SUR LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné :

QUE le règlement numéro 380-02-24 modifiant le règlement numéro 380-24 relatif à la tarification de certains services a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	28 août 2024
Dépôt du projet de règlement :	28 août 2024
Adoption du règlement :	25 septembre 2024
Entrée en vigueur :	26 septembre 2024

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 26<sup>e</sup> jour de septembre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Laurin-Taillefer'.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier